



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4771

Désinfection des églises – opération 60047522 - Réévaluation de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-4 du programme 20005 et demandes de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4771 - DESINFESTATION DES EGLISES – OPERATION 60047522 -  
REEVALUATION DE L'OPERATION ET AFFECTATION  
COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION  
DE PROGRAMME N° 2009-4 DU PROGRAMME 20005 ET  
DEMANDES DE SUBVENTION A LA DIRECTION  
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DIRECTION  
DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce  
qui suit :

Par délibération n°2018/3896 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'adaptation du  
montant de l'opération « Désinfestation des églises » à hauteur de 232 659 €

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation  
des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan  
d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Plan patrimoine PEP 2008-  
2014 » n°2009-4, programme n°20005.

Depuis 2005, la Ville de Lyon doit faire face à d'importantes infestations des mobiliers  
en bois patrimoniaux par des insectes xylophages.

Une première campagne de désinfestation a ainsi été engagée depuis 2011, pour un  
montant global de 118 275€ Elle a permis de traiter les mobiliers en bois des églises de  
Saint-Charles-de-Serin (4<sup>e</sup> arrondissement) et Saint-Pierre-de-Vaise (9<sup>e</sup> arrondissement)  
et de réaliser des diagnostics sanitaires sur plusieurs sites, et notamment dans les églises  
Saint-Bonaventure (2<sup>e</sup> arrondissement), Saint-Bruno-les-Chartreux (1<sup>er</sup> arrondissement) et  
Saint-Georges (5<sup>e</sup> arrondissement).

Les diagnostics sanitaires permettent d'inventorier les objets infestés, en rapport avec  
leurs conditions environnementales, et d'analyser les divers types d'insectes et  
moisissures.

L'analyse des contaminations détermine ainsi les modes de traitement de désinfestation  
adéquats pour chaque type de mobilier, que l'on soit en présence d'œuvres d'art  
protégées au titre des monuments historiques ou de mobilier usuel comme les bancs  
d'église. L'analyse vise à déterminer le protocole d'intervention tout en ajustant les coûts  
d'interventions.

Il existe, en effet, divers modes de traitement pour la désinfestation : nettoyage des  
surfaces, bulles d'anoxie (privation d'air pendant 3 semaines), bulles de chaleur,  
congélation, injections de produits biocides dans les trous d'envol et application de cire  
en surface pour imprégnation des bois non vernis. Les coûts varient en fonction des  
méthodes conseillées et retenues.

Au vu de l'urgence sanitaire, une deuxième campagne de de désinfestation portant sur  
312 objets de l'église Saint-Bonaventure (2<sup>e</sup> arrondissement) a été réalisée en 2018 pour  
un montant de 114 384 €

Il est aujourd'hui proposé de lancer une 3<sup>ème</sup> campagne pour un montant de 115 616 € Il  
s'agit de poursuivre la désinfestation des autres édifices ayant fait l'objet de diagnostics  
sanitaires, comme les églises Saint-Bruno-les-Chartreux (1<sup>er</sup> arrondissement) et Saint-

Georges (5<sup>e</sup> arrondissement) et de permettre de traiter ponctuellement et rapidement les départs d'infestation ou les reprises éventuelles d'infestation susceptibles de menacer le patrimoine mobilier des églises.

Le nouveau montant de l'opération est ainsi porté à 348 275 €TTC et est à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-4 programme n°20005.

Cette nouvelle opération de désinfestation portera sur l'ensemble des mobiliers en bois, étant précisé que certains sont protégés au titre des monuments historiques. C'est pourquoi la Direction régionales des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques sera sollicitée pour une subvention du montant le plus élevé possible.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/3896 du 28 mai 2018 et n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- Le nouveau montant de l'opération 60047522 «Désinfestation des Eglises » est approuvée. Elle sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009 – 4-programme 20005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n°20005, AP n°2009-4, opération n°60047522 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
  - Déjà réalisé : 227 689.70 €
  - 2019 : 120 585.30 €
- 3- M. le Maire est autorisé à lancer les marchés publics afférents à ces opérations.
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, notamment celles de la Direction régionales des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques et y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND